



académie salésienne

Les Rendez-vous de l'Académie salésienne

n° 11

***GASPARD STOCKALPER (1609-1691), ROI
DU SIMPLON ET BARON DE DUINGT***

par Françoise Vannotti,

de la Société d'histoire de la Suisse romande

Conférence du 29 mai 2012

2012

GASPARD STOCKALPER (1609-1691), ROI DU SIMPLON ET BARON DE DUINGT

par Françoise Vannotti,
de la Société d'histoire de la Suisse romande
Rendez-vous de l'Académie salésienne du 29 mai 2012

Évoquer la figure de Gaspard Stockalper (1609-1691) qu'on a rapprochée de celle des Fugger et autre Wallenstein – à la mesure du Valais – c'est rappeler le destin d'un homme volontiers qualifié de « roi du Simplon », qui tient du condottiere et du grand négociant, et qui devint même baron de Duingt. Les lignes qui suivent n'émanent pas d'un spécialiste ; elles n'ont pour but que de rappeler une personnalité hors du commun et pourtant relativement mal connue au-delà de la haute vallée du Rhône.

Les origines

La famille Stockalper est originaire du massif du Simplon ; elle ne descend probablement pas des Olteri, nobles milanais dont la généalogie remonterait à la fin du XIII^e siècle, possessionnés dans la région du Simplon, mais dont Gaspard Stockalper lui-même évita de parler lorsque l'empereur Ferdinand III lui conféra, en 1653, le titre de chevalier d'Empire. On peut en tout cas affirmer que le patronyme apparaît dans les documents au XIV^e siècle et qu'il dérive manifestement d'un alpage du versant nord du Simplon, au-dessus de Bérisal¹, la « Stockalpe » appartenant à la commune ou plutôt à la communauté de Ganter. Les ancêtres de Gaspard ont rempli des fonctions officielles d'abord dans cette région frontrière qui bénéficiait alors d'une juridiction indépendante (*Freigericht*) puis, dès le XV^e siècle, à Brigue, ville située au pied nord du col. On pourrait même dire que les Stockalper sont une dynastie de châtelains puisque on en a compté trente-deux issus de cette famille. Le châtelain, c'est le personnage principal du dizain, avec des pouvoirs judiciaires. L'office de châtelain, hérité de l'administration savoyarde, correspond à celui de major : en effet dans le Valais épiscopal, la justice est aux mains du lieutenant de l'évêque, le vidomne (*vicedominus*), bientôt remplacé par son « second », le major. Ce dernier mot fait assez voir toute l'ambiguïté de ce titre : le principal d'une juridiction est « élu » – disons plus prudemment « désigné » – par les gens du lieu, mais reste soumis à l'agrément de l'évêque jusqu'en 1634, date à laquelle ce dernier est contraint de céder son pouvoir temporel aux Patriotes.

¹ Bérisal est un petit village ou plutôt hameau, aujourd'hui disparu, qui connut des jours animés au XIX^e et au début du XX^e siècle, en tant que relais de poste.

Le Valais

Il convient ici de rappeler brièvement le contexte dans lequel va se déployer l'action de Gaspard Stockalper. Depuis 999, date de la donation par Rodolphe III de Bourgogne du comté du Valais à l'évêque de Sion, les pouvoirs spirituel et temporel sont réunis. Cependant l'expansion de la noblesse savoyarde battra bien souvent en brèche la domination du prince-évêque et cela jusqu'à la bataille dite de la Planta, aux portes de Sion, en 1475, qui marque la reconquête définitive du Bas-Valais par l'évêque et les « Patriotes » valaisans. Une fois l'ennemi chassé, la belle union tend naturellement à s'affaiblir. Les Patriotes, ce sont les sept « dizains », circonscriptions politiques et administratives du pays, qui bénéficient dans la pratique et par le simple fait de la topographie d'une certaine latitude dans leur organisation² ; ils sont représentés au « Conseil général de la terre du Valais » – qui dès 1431 prendra le nom de Diète – et vont sans relâche s'efforcer de gagner une part toujours plus grande du pouvoir politique de l'évêque. La Réforme, qui ne fut pas un facteur d'unification du corps helvétique, soit dit en passant, ne s'imposa pas en Valais ; elle infléchit néanmoins fortement le cours des choses en faveur des Patriotes dont les protagonistes, formés dans les universités réformées, étaient imprégnés de conceptions « démocratiques ». Certes, depuis 1604, les protestants sont exclus du gouvernement valaisan : d'aucuns ont quitté le pays, d'autres renouent avec la foi catholique. En 1613, la Diète obtient la prééminence sur l'évêque qui recevra désormais du grand-bailli, président de la Diète, l'investiture du pouvoir temporel. L'évêque aura beau se prévaloir d'une prétendue donation de Charlemagne, le grand-bailli Michel Mageran (v. 1575-1638), d'obédience calviniste (quoiqu'il ait abjuré pour accéder aux plus hautes charges), obtient en 1634 une nouvelle renonciation à la « Caroline » : désormais pouvoir spirituel et pouvoir temporels sont séparés. Mageran qui avait lui-même fait fortune, ouvrait une large voie au déploiement des fructueuses activités de Stockalper.

Les Confédérés

Quelle est la situation de la Suisse – ou plus précisément des pays qui composent la Suisse actuelle – au début du XVII^e siècle ? C'est contre les Habsbourg, partis de l'Argovie pour constituer un empire, que la Suisse s'est construite ; et ce n'est donc pas la sympathie pour cette dynastie qui l'emporte.

² Le dizain de Brigue, par exemple est constitué de six *Gumperschaften* (fractions) et demie. Celle de Brigue est divisé en trois tiers : Brig, Glis avec Gamsen (à l'ouest de la ville), Holz avec Ganter et Grund (au sud, au départ du chemin du Simplon).

Mais les Habsbourg sont désormais aussi Flamands et Espagnols, ils sont en Franche-Comté comme en Lombardie.

L'idée d'un ordre universel sous l'égide de la papauté et du Saint Empire n'est plus à l'ordre du jour ; les divisions confessionnelles offrent aux grandes puissances des possibilités nouvelles d'étendre leur influence. Désormais c'est à qui, de la royauté française ou de la dynastie des Habsbourg, reviendra la primauté en Europe.

La France conclut en 1602 une alliance avec les 12 cantons helvétiques. Le Valais et les Grisons lui ouvrent leurs cols en direction de Milan. Mais deux ans plus tard l'Espagne renouvelle son alliance de 1587 avec les cantons catholiques ; du coup les dizains valaisans se rapprochent des Ligues grises ... et les cantons catholiques de penser que c'est une manœuvre de Zurich et de Berne – autrement dit des protestants – pour mieux les anéantir ! La Savoie, à priori du côté catholique, se trouvant en difficulté au Montferrat (1612-1617), en vient à chercher l'appui de Berne contre l'Espagne.

Pendant que les « Espagnols » règlent à leur profit la succession de Vincenzo Gonzaga (1627), les Français cherchent à faire passer leurs troupes à travers le Simplon.

Au même moment, à Loèche – où les notables sont favorables aux idées de la Réforme – on exécute, le 22 novembre 1627, Antoine Stockalper, accusé d'être traître à la patrie pour avoir fomenté un complot visant à réintégrer l'évêque dans sa primauté temporelle... Et pourtant, les cantons catholiques verraient d'un bon œil le Valais se lier aux Espagnols de Lombardie ; pendant ce temps, les dizains du Bas-Valais regardent du côté de la France. La conjoncture n'est pas simple : elle présente des entraves, elle offre aussi des opportunités. La marge de manœuvre sera donc étroite pour Gaspard Stockalper mais le personnage ne manque pas d'habileté comme on pourra l'observer.

Les débuts

Gaspard naît donc à Brigue, le 14 juillet 1609, dans une famille de notables. Son ancêtre, Antoine Stockalper a pignon sur rue, autrement dit une maison d'une certaine importance, mentionnée dès 1509 ; Peter, Pierre I^{er} Stockalper, sera élu à deux reprises grand-bailli du Valais (1546 et 1552). Le père de Gaspard, Pierre II, maître ès arts et philosophie, est châtelain du dizain. Gaspard est formé par les Jésuites qui ont dispensé leur enseignement d'abord à Venthône, au-dessus de Sierre, puis dans leur collège de Brigue, pendant deux ans, juste avant d'être expulsés une première fois en 1627. Il poursuit donc sa formation à Fribourg-en-Brisgau, université également fondée par la Compagnie de Jésus, et devient notaire à l'âge de vingt ans (1629). Sa carrière commence véritablement en 1633 par un voyage qui le conduit en Franche-Comté (sous domination espagnole), en France, dans les

Flandres et aux Pays-Bas. Il s'associe alors aux grands négociants Donquart, Mys et Claus, à Anvers, qui cherchent une alternative au passage du Gothard, ainsi qu'avec les frères Grimm à Soleure, ville dans laquelle résident les ambassadeurs de France auprès des Suisses. Stockalper se lance donc dans le commerce et les transports internationaux, entreprise qui va lui assurer une belle notoriété dès l'année suivante (1634) lorsque Marie de Bourbon-Condé (1606-1692), fille de Charles de Bourbon-Condé, comte de Soissons, devenue princesse de Carignan par son mariage avec Thomas de Savoie, dut avec sa suite, traverser le Simplon enneigé. Stockalper organisa avec succès le passage d'une bonne centaine de personnes avec 150 chevaux. Il fut largement rémunéré (200 couronnes, soit le prix de 17 vaches, et une chaîne en or) et même officiellement remercié par la cour de Savoie. Il commença à tenir des livres de comptes³.

C'est aussi à cette date que Gaspard Stockalper fait confirmer son appartenance, qui est celle de sa famille, à la bourgeoisie de Zwischbergen, petit appendice de vallée marquant la frontière au sud du Simplon, juridiction libre (jusqu'en 1650), c'est-à-dire indépendante du dizain de Brigue. Trois ans plus tard, en 1637, il en est élu châtelain et l'année suivante il devient châtelain de Brigue. Il sera aussi châtelain de Simplon-Village, de la juridiction d' Eggen, major de Ganter : somme toute une carrière de notable mais qui ne se limite pas à sa ville d'origine. On a toutes raisons de lui confier ces fonctions que ses ancêtres ont déjà exercées ; il est parfaitement en mesure de les assumer puisqu'il est au bénéfice d'une formation universitaire complète et surtout, sans doute, parce que son activité commerciale, si elle l'enrichit considérablement, profite aussi à toute une population qui le considérera bientôt comme « le roi du Simplon ».

Le Simplon

Qu'est-ce que le Simplon ? Un massif montagneux, un col – exceptionnel par sa configuration. En effet, ses accès depuis la plaine, qu'on vienne de Brigue ou de Domodossola, sont d'abord étroits et difficiles : des gorges abruptes. Puis c'est une montée que l'on pourrait qualifier de régulière et enfin un col large, spacieux, à quoi s'ajoutent, côté sud, de vastes replats, des aires de repos permettant de faire reposer les bêtes. Ce col, dont les caractéristiques topographiques ont été repérées depuis longtemps puisqu'on y décèle encore les vestiges d'une voie romaine, devient au Moyen Âge l'itinéraire des marchands milanais en route pour l'Europe du nord-ouest

³ Quinze livres de comptes, écrits de la main de Gaspard Stockalper nous sont parvenus sur un total estimé à une cinquantaine. Les mouvements financiers y sont consignés jusqu'au moindre détail. Cette source exceptionnelle, conservée aux Archives Stockalper à Brigue, a été éditée par les soins de Gabriel Imboden : K. J. von Stockalper, *Handels- und Rechnungsbücher*, 1987-1997, 11 vol.

et notamment pour les foires de Champagne. Les premiers documents écrits qui évoquent le chemin du Simplon sont d'ailleurs des conventions passées entre l'évêque de Sion et des marchands italiens, lombards et toscans vers 1271-73.

Une remarque s'impose encore : le col du Simplon est non seulement un passage nord-sud à travers les Alpes mais en même temps une liaison est-ouest puisqu'il met en communication la vallée du Rhône et la plaine du Pô, reliant en somme l'Atlantique à la Méditerranée. Ensuite il se trouve que cet important passage commercial contrôle la frontière : c'est donc un point stratégique et sa possession peut devenir un moyen de pression politique.

Le trafic à travers le Simplon est soit local, soit international ; les exigences en sont très différentes.

On doit se rappeler que les déplacements, les transports locaux se font non par la plaine, impraticable une grande partie de l'année en raison des crues du Rhône, mais par « les hauts », les montagnes et leur réseau de passages bien connus des habitants de la région, qui circulent avec des charges modestes, le plus souvent sans doute simplement transportées à dos d'homme, sur des distances qu'on peut parcourir dans la journée.

Le transport sur une longue distance présente des contraintes tout autres :

- en premier, la question de l'emballage au sens littéral : il s'agit de faire des balles de taille et de poids appropriés ;
- il faut ensuite regrouper toute cette marchandise en vue du départ ;
- vient ensuite le souci du « matériel » de transport au sens large, d'une part les contenants et les bâts ; d'autre part et surtout : les forces motrices, autrement dit les bêtes de trait ;
- enfin, la nécessité de prévoir des étapes, de reposer les montures et donc d'entreposer les balles.

Aujourd'hui on appelle cela la « logistique » mais c'est une activité qui n'était certainement pas moins complexe du temps de Stockalper. À cette époque, les tarifs de traversée du Simplon varient selon la saison : tarif d'été de la Saint-Georges (23 avril) à la Saint-Michel (29 septembre) et tarif d'hiver le reste du temps. Les ballots sont identifiés par des marques anonymes (gare à la concurrence !) Depuis deux siècles, la répartition des balles est aux mains de la famille Theiler (c'est la signification même de ce patronyme) ; les conducteurs de balles perçoivent leur part du prix du transit ; et l'évêque touche bien entendu sa quote-part. Pendant qu'on se répartit les profits, l'entretien du chemin est négligé... Le transport des marchandises est un monopole aux mains de Michel Mageran, homme fort de Loèche, fermier du sel, et qu'on peut qualifier de précurseur de Stockalper. En 1632, il renonce partiellement au droit de transit des marchandises que la Diète lui avait concédé, monopole qui reviendra entièrement à Stockalper à partir de 1639.

Gaspard Stockalper rachète leurs droits à l'évêque et à la famille Theiler, réaménage le sentier pour en faire un chemin muletier « confortable ». Il bâtit

les entrepôts nécessaires, prend le contrôle du trafic à travers le col et construit (1667) un hospice – servant également de souste.

En résumé, ce sont environ 200 personnes⁴ qui vivent du trafic de marchandises (sel, tissus, armes, épices) au Simplon ; à la fois guides et transporteurs, ils constituent pratiquement une corporation.

L'Europe

Qui dit commerce international pense immédiatement à la situation politique européenne en général. La guerre de Trente Ans (1618-1648) induit évidemment d'importants besoins en capitaux. La Suisse, du fait de son isolement sur le plan de la politique extérieure, a une économie anticyclique et va donc bénéficier de cette période troublée. De plus, il est évident que pour transporter des marchandises il faut non seulement des chemins praticables mais encore un minimum de sécurité tout au long de l'itinéraire choisi.

On comprend bien que pour réussir à contrôler ces différents aspects du transport international, il faut s'assurer le concours d'un grand nombre de personnes et donc être en mesure de les rémunérer, autrement dit pouvoir disposer de capitaux : gérer ces capitaux, c'est devenir banquier.

Mais quel argent trouver en Valais, dans ce pays où le troc, l'échange de marchandises, a été en usage jusqu'au XX^e siècle ? Le numéraire y est d'autant plus rare qu'on y a peu battu monnaie au XVII^e siècle du fait des luttes entre l'évêque et les Patriotes. De ce fait on est contraint d'utiliser toutes sortes de pièces étrangères. La monnaie vient effectivement du commerce avec l'extérieur : le transport de marchandises, le sel, l'enrôlement des militaires ; voilà ce qui fait circuler du numéraire dans le pays.

Le sel

Le sel, produit indispensable, surtout dans un pays où l'élevage tient une grande place, où l'on fabrique du fromage, où l'on doit conserver la viande.

Depuis 1570, le commerce du sel était un monopole de l'État, disons plutôt de la « patrie » puisque c'est ainsi que les Valaisans désignaient leur pays. Cependant les dizains étaient mécontents de la fourniture du sel en sorte qu'en 1607 elle fut confiée à un consortium de quatre personnes : Nicolas Kalbermatter, Antoine Mayenzett, Antoine Waldin et Michel Mageran. Mais en 1620 Mageran devient seul maître de ce commerce. D'obédience calviniste totalement tourné vers la France, il veut renoncer au sel italien et n'importer que du sel français. Il impose ses vues à la Diète, mais les dizains de Brigue et

⁴ Estimation de Marie-Claude Pfaffen Schöpffer, directrice de l'Institut de recherches historiques établi dans le château Stockalper, à Brigue.

de Conches (c'est-à-dire la haute vallée du Rhône, où l'on pratiquait essentiellement l'élevage) refusent et s'entendent directement avec un fournisseur italien. En 1632, Mageran abandonne une partie de son monopole et l'approvisionnement en sel est confié aux dizains qui s'avèrent incapables de l'assurer. Six ans plus tard (1638), Mageran qui, en bon fermier du sel, a accumulé une imposante fortune, meurt. Bref, la succession est ouverte et c'est Gaspard Stockalper qui la prend, avec des idées complètement différentes, à savoir qu'il n'est pas question de se limiter à une seule source d'approvisionnement.

C'est que le sel est affaire de politique extérieure, en relation étroite avec le service étranger, autre source de profit non pour les soldats mais bien pour les entrepreneurs militaires, propriétaires de compagnies⁵. La France, la Savoie, l'Espagne ont besoin de troupes et passent avec le Valais des « capitulations », traités comportant un volet purement financier, soit le versement de pensions, et bien entendu des clauses relatives à la fourniture de sel.

Les affaires militaires

1639, *annus prosperissimus (sic)* selon ses propres termes, Gaspard Stockalper devient capitaine du dizain de Brigue. Il veut constituer des compagnies libres mais pour lever des troupes – et il va le faire pendant quarante ans ! – il lui faut l'accord des autorités lesquelles réclament l'approvisionnement en sel et le règlement par la France des pensions arriérées.

En 1639, il est envoyé par la Diète chez l'ambassadeur de France à Soleure : la pension royale n'a plus été versée depuis quatre ans... On constate que Stockalper qui vient d'être nommé représentant du Valais à la Diète fédérale, ne s'en soucie pas mais négocie directement avec les ambassadeurs d'Espagne et de France.

Rappelons qu'en 1639 encore, Stockalper négocie avec la Diète valaisanne le monopole du transit des marchandises en Valais, entre Gondo (frontière italienne au sud du Simplon) et Saint-Maurice.

Cette même année, la Diète valaisanne revoit l'organisation militaire du Valais. Bientôt, succédant à Angelin de Preux, Gaspard Stockalper sera nommé, à 36 ans, en 1645, colonel au-dessus de la Morge, c'est-à-dire du Haut-Valais, et gouverneur de Saint-Maurice pour deux ans ; autrement dit, il a le contrôle de toutes les frontières valaisannes – voilà pour la question militaire à l'intérieur du pays.

⁵ Une compagnie compte en principe 200 hommes.

En ce qui concerne les affaires militaires à l'extérieur du pays⁶, c'est la préséance accordée aux soldats confédérés sur ceux des pays alliés qui est un sujet d'agacement en Valais – et pour longtemps ! En 1640, la France a besoin d'hommes ; elle compte sur le Valais plus que sur les Confédérés : un régiment⁷ valaisan serait bienvenu. Les Valaisans se sentent flattés jusqu'au moment où ils prennent conscience de la difficulté de recruter...

Le colonel Balthasar Am Büel à la tête des dix compagnies valaisannes en France est remplacé en 1643 par le beau-frère de Gaspard Stockalper, Pierre de Riedmatten, qui meurt très prématurément au début de l'année suivante. Pour le remplacer, la Régente se voit proposer, par l'évêque et la Diète du Valais, soit Gaspard Stockalper, soit Étienne de Kalbermatten. En fait, le régiment est en voie de dissolution ; seule reste la compagnie colonelle dont Stockalper obtient le commandement. Il est permis de penser que les relations de Stockalper avec Marie de Bourbon-Condé, fille d'un prince du sang, ont peut-être facilité sa nomination. N'avait-il pas, en 1634, conduit la princesse et sa suite à travers le Simplon enneigé ?

Cependant cinq compagnies marchent sur la Catalogne que le roi de France voudrait annexer. Un grand nombre de Valaisans sont tués au siège de Lérida (1646-1647) et l'opinion publique, en Valais, devient favorable aux Espagnols.

La politique étrangère

En 1647, Stockalper obtient le monopole de la ferme du sel pour trente ans. Désormais, pour lui, la politique extérieure devient primordiale. Gaspard Stockalper a 38 ans. La guerre de Trente Ans – un peu de religion, beaucoup de politique, une « guerre qui construit l'État » (*Staatsbildungskrieg*) selon l'expression de Johannes Burkhardt – se termine par les traités de Westphalie. La carte de l'Europe est redessinée, un nouvel équilibre se met en place, favorable à la France. La Confédération voit son indépendance établie. Le Valais, ainsi que les Patriotes vont le réclamer inlassablement pendant des années, fait tous ses efforts pour être reconnu comme une république, détachée du Saint Empire puisque depuis 1634 l'évêque a cédé la prééminence au grand-bailli. Mais les Confédérés ne veulent pas d'un état valaisan souverain qui serait leur égal. Les alliances de la France avec les 12 cantons en 1602, de l'Espagne avec les cantons catholiques en 1604, le rapprochement des dizains du Valais avec les Liges grises, l'appui de Berne à la Savoie : tout cela montre assez que chacun veut se garantir et maintenir le Valais en tant que « marche », glacis de protection.

⁶ Ces questions fort complexes font l'objet d'une importante thèse en voie d'achèvement par Louiselle Gally-de Riedmatten.

⁷ Six compagnies ou plus.

C'est la grande époque de Stockalper, où il va réussir à maintenir l'équilibre entre Français et Espagnols dans les circonstances les plus difficiles pour ne pas dire acrobatiques, les négociations et accords secrets le disputant aux alliances officielles.

Si le service étranger valaisan ne connaissait pas d'exclusive, c'est essentiellement la France et en second la Savoie qui firent appel à ses compagnies, capitulées ou libres. Ainsi, en 1667, le duc de Savoie reçut du Valais trois compagnies capitulées tandis que Stockalper remettait une compagnie libre, au service du même prince, à son cousin Antoine Marie Stockalper, lequel lui avait déjà acheté une compagnie libre du service de France⁸.

En 1652, Gaspard Stockalper devient, et ce sera pour 18 ans, secrétaire d'État. Compte tenu de l'âge du grand-bailli⁹ Johannes von Roten, qui mourra en 1659 à 85 ans, c'est un poste extrêmement important.

Il y a tout d'abord l'échéance du traité d'alliance avec la France, conclu en 1602 pour cinquante ans. Il faudra douze ans pour qu'en 1663 une alliance générale avec la France soit signée, assortie de nombreuses annexes commerciales mais sans que le Valais soit reconnu comme une république. Les Confédérés ne veulent décidément pas d'un régiment valaisan. Quant au roi de France, il réduit ses armées : les compagnies Courten-Stockalper sont fusionnées sous commandement de Courten, cette famille valaisanne, sans doute originaire elle aussi du Simplon¹⁰.

La France offre du sel, l'engagement de compagnies libres (c'est-à-dire levées indépendamment des capitulations conclues avec l'État) et beaucoup de promesses. L'Espagne – c'est-à-dire les Milanais – offre elle aussi du sel, l'engagement d'un régiment valaisan, la poste Milan-Genève. L'une et l'autre puissance ont besoin de faire passer des troupes à travers le Valais. Gaspard Stockalper va constamment réclamer, tantôt à Paris, tantôt à Milan – au motif qu'il manquait toujours un des trois éléments du côté adverse – l'approvisionnement en sel, la possibilité de lever des troupes et la reconnaissance de la souveraineté de la « république » du Valais.

Quel est le nœud de l'affaire ? C'est la Franche-Comté, « marche » de Bourgogne, passée par Marie de Bourgogne¹¹ à l'Empire et aux Habsbourg, maillon important depuis le XVI^e siècle entre l'Espagne et les Flandres, jouissant de ce fait d'une certaine autonomie. En 1636, Richelieu attaque Dôle

⁸ Ces cessions de compagnies comportaient une clause de retour en faveur de Gaspard Stockalper, en cas de décès d'Antoine Marie, ce qui se produisit en 1668.

⁹ Johannes von Roten présida la Diète du Valais de 1623 à 1631 puis de 1638 à 1659.

¹⁰ Cette famille assumera pratiquement le service étranger valaisan dans son ensemble pendant tout le XVIII^e siècle.

¹¹ Marie de Bourgogne (1457-1482), fille unique du duc de Bourgogne Charles le Téméraire (1433-1477). Après la mort de son père, elle épousa Maximilien I^{er} de Habsbourg (1459-1519), futur empereur du Saint Empire germanique et lui apporta en dot les Pays-Bas bourguignons (actuel Benelux) et la Franche-Comté (comté de Bourgogne).

qui résiste et est libérée après trois mois de siège. Mais des mercenaires français attaquent de toutes parts, le pays est ravagé pendant cette guerre dite de Dix Ans (1634-1644). La population va être réduite de moitié par la guerre, la famine, la peste. Ruinée, la Franche-Comté reste pourtant convoitée par Louis XIV qui estime avoir toute raison d'y prétendre du fait de son mariage (1660) avec l'infante d'Espagne. En 1668, Louis II de Bourbon-Condé (1621-1686), le Grand Condé, conquiert la Franche-Comté en moins d'un mois. Au traité d'Aix-la-Chapelle (1668) la France gagne des places fortes sur sa frontière du nord-est mais doit rendre la Franche-Comté à l'Espagne. Dix ans plus tard, la paix de Nimègue (1678) rattachera définitivement les Comtois à la France.

En 1668, Louis XIV avait donc un besoin accru de soldats et Gaspard Stockalper qui possédait une compagnie au service de Savoie, voulut retirer des officiers de Turin pour les mettre à disposition de la France. Il y eut de la résistance de la part de ces militaires ayant une notion plus précise de la fidélité à un prince...

En 1674, Stockalper a laissé passer les troupes espagnoles et signé quelques jours après une capitulation avec la France : le principe de la formation d'un régiment valaisan est acquis mais c'est trop tard ! Stockalper a perdu une source essentielle de profit : lever des hommes, faire passer des troupes. Il lui reste le transport de marchandises ; cependant la concurrence du Gothard devient telle qu'il va falloir réduire les tarifs de passage à travers le Simplon. Cela ne saurait enthousiasmer ceux qui en vivent. Le déclin s'annonce...

La constitution d'une fortune

Toutefois, les transports, le sel et les soldats ne constituaient pas les seules sources de revenus pour Gaspard Stockalper. Dès le début de sa carrière, il s'efforce d'accumuler les monopoles, si modestes soient-ils au regard de la ferme du sel. Ainsi il obtient de la Diète, en cette si prospère année 1639, le monopole des escargots ; quatre ans plus tard ceux de la térébenthine, de la résine et du polypore du mélèze. Il n'est pas de profit négligeable.

Stockalper fut également un exploitant de mines : tout d'abord la mine de fer de Grund-Ganter, tout près de Brigue. Ouverte en 1570, exploitée d'abord par des privés qui s'endettaient, elle avait été reprise par la ville de Brigue en 1624. Celle-ci nomma un premier administrateur qui échoua ; puis elle la confia à Stockalper¹² assisté d'une commission de gens du dizain. En 1640 la mine, ravagée par l'eau, épuisée, fut vendue à Stockalper lequel trouva

¹² Gaspard Stockalper détenait dans cette mine une participation héritée de sa première femme, Madeleine Zum Brunnen, décédée en 1635.

de nouveaux filons et, le fer étant indispensable au pays, en fit augmenter le prix par la Diète. Il aménagea une fonderie dont les débuts furent catastrophiques mais qui ne tarda pas à répondre aux grosses commandes de boulets destinés à l'exportation. Il exploite une mine d'or à Gondo (versant sud du Simplon, d'où part le vallon de Zwischbergen), des mines de plomb à Mörel et Bell (partie inférieure de la vallée de Conches) ainsi qu'à Goppenstein, elles aussi en proie à des problèmes de capitalisation, une mine de cuivre dans le val d'Hérens.

Les propriétés foncières

Comment a-t-il utilisé l'imposante fortune qu'il accumulait ? Sa devise était *Nibil solidum nisi solum* : le programme est donné. Stockalper ne cessa d'acquérir des propriétés foncières du Simplon au Léman, agrandissant d'abord l'héritage paternel – notamment dans la région du Simplon – et de bâtir ou transformer des maisons. Ses demeures et autres soustes, bien sûr, s'égrenaient tout au long de la vallée du Rhône. Ses fonctions dans les dizains, sa présence lors des sessions de la Diète, facilitaient naturellement les contacts qui aboutissaient à la conclusion de nombre d'achats. Par ailleurs, l'absence de numéraire aboutissait à un endettement général qui grevait les biens-fonds lesquels, *in fine*, servaient à rembourser les prêts que Stockalper avait consentis. Relevons le souci de Stockalper d'améliorer la productivité de ses fermes, notamment pour la culture des céréales, en s'inspirant des méthodes françaises. De même il s'efforça d'augmenter la qualité des vins et d'en faire en quelque sorte la promotion en offrant de la malvoisie aux ambassadeurs de France, à Soleure, lesquels semblaient l'apprécier.

Les constructions

C'est à Brigue qu'il déploya surtout son savoir-faire en matière d'urbanisme et de construction. Nommé en 1640 *Baubherr*, c'est-à-dire responsable des constructions de la ville, il se montra attentif (et pour cause !) à ménager une circulation aisée. Et puis, sur le plan privé, il transforma et surtout agrandit considérablement la vieille maison familiale, d'abord rehaussée d'un étage, à laquelle vinrent s'ajouter en quelque vingt ans, une galerie conduisant à une chapelle, un imposant bâtiment à la fois résidentiel et commercial, suivi d'une vaste cour entourée de galeries superposées, le tout donnant sur un jardin, le long de la rivière Saltine, où il aménagea même un petit parc zoologique avec des chamois, des marmottes, des bouquetins (il en apporta à Versailles !), et, dit-on, même des singes. Trois tours massives – dites Gaspard, Melchior et Balthasar – surmontées de toits à bulbes dorés, dominant le tout, manifestement construit sans plan d'ensemble et resté inachevé (les galeries de la cour n'ont pas de garde-corps ; une galerie couverte censée relier le château à l'église du collège des Jésuites est restée à l'état de

projet). Néanmoins, le château Stockalper est la plus importante construction privée suisse de l'époque baroque et les voyageurs, tel Sébastien Locatelli en 1655, qui furent reçus par le maître des lieux n'ont pas manqué de souligner la générosité de son hospitalité. Resté propriété de la famille jusqu'au milieu du XX^e siècle, le château Stockalper abrite désormais les services municipaux de la ville de Brigue ainsi que l'Institut de recherche sur l'histoire de l'espace alpin (*Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraums*). La réalisation et l'aménagement de ces bâtiments, conçus comme une fondation dédiée aux Trois Rois, leur aménagement a occupé nombre d'artisans et d'artistes. Beaucoup venaient de la Valsesia, au sud du Simplon, vallée qui depuis des siècles « exportait », notamment en Valais, des bâtisseurs de toutes spécialités : architectes, tailleurs de pierre, sculpteurs, peintres... À quoi s'ajoutaient les achats de livres pour la bibliothèque, objets domestiques de luxe et notamment d'orfèvrerie¹³, dont peu sont parvenus jusqu'à nous mais dont le « tableau » d'autel de la chapelle donne probablement une bonne idée de la qualité. Il s'agit en fait d'une plaque d'argent repoussé représentant l'adoration des Rois mages, que certains voyageurs n'ont pas hésité à attribuer à Benvenuto Cellini mais qui est l'œuvre de Samuel Hornung, un orfèvre d'Augsbourg. Les livres de compte de ces années manquent, qui nous renseigneraient de façon détaillée sur tous ces travaux et commandes.

Les fondations pieuses

Ceci nous conduit à évoquer les fondations pieuses de Gaspard Stockalper. Très marqué par sa formation chez les Jésuites, il n'eut de cesse de les voir s'installer à Brigue. En effet, les Capucins de Savoie qui ramenèrent avec succès les Valaisans dans le droit chemin de la foi catholique, ne réussirent pas à s'implanter véritablement à Brigue ; le problème était probablement linguistique. En revanche après de longues tractations, les Jésuites de la Province de Haute-Allemagne finirent pas ouvrir un collège dont la première pierre fut posée en 1663. Et l'église qui ne fut achevée qu'en 1687 (le mécénat de Stockalper, destitué, s'étant tari) domine le château et la ville.

À l'entrée ouest de Brigue se trouvait une église de pèlerinage, Notre-Dame-de-Glis, fondée au VII^e siècle, agrandie à plusieurs reprises au Moyen Âge, elle le fut encore par Gaspard Stockalper qui, après y avoir fait enterrer sa première femme, lui donna ses dimensions actuelles, lui offrit un riche mobilier et de l'orfèvrerie liturgique. L'hôpital, le couvent des Capucins bénéficièrent eux aussi des largesses de Stockalper. Lorsque les Capucins se retirèrent, il y installa une école ménagère, la « Maison d'Anne et Joachim », destinée aux filles, tandis qu'un peu plus loin la « Maison d'Adam et Ève », dirigée par les Jésuites, dispensait aux garçons un enseignement professionnel.

¹³ Inventaire des meubles, en particulier de la bibliothèque et de l'orfèvrerie, dans le Livre de comptes X, p. 152 et suiv.

Lors de son exil à Domodossola, Stockalper utilisa ses créances sur cette ville pour faire construire les 14 chapelles du Sacro Monte Calvario, qui domine la rive droite du Toce.

L'évaluation de la fortune de Stockalper est difficile à faire même si un inventaire de ses biens a été dressé dans le cadre des procès qui lui ont été intentés. Mais il ne s'agit que des biens situés en Valais. Sans compter le château, les biens fonds, de la vallée de Conches à Saint-Léonard, c'est-à-dire sans les possessions du Bas Valais, notamment à Sion et Martigny, ont été évalués à 2 200 000 livres soit la valeur de 122 233 vaches qui formeraient une colonne de 270 km, distance séparant le glacier du Rhône d'Annecy¹⁴. Pour ce qui est des objets précieux, on raconte que lorsqu'on vint les saisir, Gaspard Stockalper les aurait cachés à l'intérieur de l'autel de la chapelle du château des Trois-Rois... pourtant on en a peu retrouvés !

Exilé à Domodossola, Stockalper se trouvait néanmoins chez lui : dès les années 1650 il avait acquis – souvent par rachat des créances des paysans – nombre de propriétés dans l'Ossola, notamment deux grandes exploitations agricoles et bien entendu des bâtiments le long de la route du Simplon.

Les principes d'une trajectoire

Revenons sur quelques aspects de la trajectoire de Gaspard Stockalper. Incontestablement c'est d'abord celle d'un notable tout à fait « classique », fortement ancré dans les institutions locales. Il n'y a jamais de coup de force. Stockalper ne reçoit pas directement des pouvoirs du prince, en l'occurrence l'évêque de Sion. Il ne dédaigne pas de se faire élire à un niveau relativement modeste, certes, mais dans les instances les plus diverses, publiques et privées. Et pour commencer par les cellules « de base » des institutions valaisannes, il accumule les droits de bourgeoisie et les participations à des consortages. Qu'on en juge : après la confirmation du droit de bourgeoisie familial de Zwischbergen en 1634, il parvint à se faire agréer dans une vingtaine de bourgeoisies entre le Simplon et Saint-Maurice, tantôt gracieusement (à Saint-Maurice, par exemple, dont il fut gouverneur) tantôt moyennant finance, parfois substantielle (Ernen). Il est consort de toutes les *Alpgeteilschaften* (coopératives exploitant les alpages) du Brigerberg (la montagne de Brigue, soit le versant nord du Simplon), détient 82 ½ droits de vache dans la *Geteilschaft* de la Simplon-Bergalpe, un consortage du versant sud du Simplon etc.

En définitive, il obtient les postes, jusqu'aux plus élevés, de façon « naturelle », en général élective :

- châtelain du dizain de Brigue en 1638

¹⁴ Cette évaluation est due à Gabriel Imboden, directeur honoraire du Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraums, Brigue.

- capitaine du dizain de Brigue en 1640
- grand-châtelain de la ville de Brigue de 1642 à 1644 et de 1648 à 1650
- major de la vallée de Ganter de 1648 à 1650
- colonel en-dessus de la Morge en 1645 jusqu'à sa destitution
- gouverneur du mandement de Saint-Maurice en 1646-1647 (il achève la construction du château)
- châtelain à vie de Martigny dès 1646
- maître du sel en Valais dès 1648
- secrétaire d'État /chancelier, de Noël 1652 à mai 1670
- châtelain de Martigny de 1657 à 1671
- grand bailli de 1670 à 1678
- grand châtelain de Bagnes en 1672, 1676 et 1679

De fait il concentre les pouvoirs (juridique, militaire, économique, politique) à tous les niveaux ; il détient le contrôle non seulement « à l'intérieur » des institutions mais aussi « de l'extérieur » dans la mesure où il peut exercer des pressions grâce à sa position dans d'autres instances.

Par ailleurs il conduit une politique familiale et sociale mûrement réfléchie : alliances, amitiés ne doivent sans doute rien au hasard. En 1635 il épouse Magdalena Zum Brunnen qui lui donne une fille et décède trois ans plus tard. Il se remarie aussitôt avec Cécile de Riedmatten, sœur d'Adrien, futur évêque de Sion, qui lui donnera treize enfants, la plupart morts en bas âge. Aucun de ses fils ne lui survivra, Gaspard Maurice, l'aîné, décède en 1658 et huit ans plus tard disparaît François Michel, à Lyon, son cœur étant ramené à Brigue dans une boîte de plomb. La suite de la lignée fut assurée par un unique petit-fils, Pierre Antoine Joseph Ignace, né en 1683. Les deux filles aînées entreront au couvent des Ursulines de Brigue et deux autres, après que leur père ait refusé diverses alliances avec des familles influentes, seront mariées l'une à un Kalbermatten, de Rarogne, l'autre à Georges Christophe Mannhaft, peintre et successeur de son père, originaire d'Augsbourg, qui s'était installé à Brigue pour exercer son art. Ce gendre artiste est l'auteur du portrait équestre de Gaspard Stockalper qui se trouve dans la salle des chevaliers du château.

Dans l'idée de maintenir l'unité de sa famille après sa mort, Gaspard Stockalper a regroupé ses biens en trois fondations principales auxquelles toutes les autres étaient subordonnées : à savoir le château ou Maison des Trois-Rois, dite le Soleil (lequel figure comme girouette sur la tour la plus haute du château), la Maison Saint-Joseph à Tourtemagne (à mi-chemin entre Sion et Brigue), dite la Lune, et l'Hospice Saint-Jacques au Simplon¹⁵. Du XII^e au XVI^e siècle, en effet, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient tenu un hospice, situé dans une combe abritée, juste en dessous du col, sur le versant sud. L'ordre de Malte, également propriétaire de l'hôpital Saint-

¹⁵ Livre de comptes X, p. 120-152. La Maison des Trois Rois, à laquelle la baronnie de Duingt est rattachée, a la primauté sur les autres.

Antoine à Brigue, avait une commanderie à Salquenen, au centre du Valais. Cette dernière commune était en pourparlers avec le commandeur pour racheter ses propriétés lorsque Stockalper s'arrangea, en faisant intercepter la correspondance, pour conclure l'affaire à son profit. L'hospice du Simplon, alors tombé en ruine, fut immédiatement remplacé par une nouvelle construction (1666-1685), une large tour de cinq étages dominée par un clocher et comportant une chapelle au niveau supérieur¹⁶. À la fois résidence d'été de la famille, souste et hospice, l'Alter Spittel fut remplacé à partir de 1831, pour ce qui est de ce dernier usage, par l'hospice actuel dont la construction fut ordonnée par Napoléon, lors de la réalisation de la route du Simplon.

Gaspard Stockalper est aussi un homme qui paie de sa personne : il privilégie les contacts directs et n'hésite pas à voyager et à rester parfois longuement éloigné de chez lui lorsqu'il l'estime nécessaire ; il va au Sénat de Milan, à la cour de France, à Soleure chez l'ambassadeur de France ; il connaît personnellement ceux avec lesquels il doit négocier.

Et c'est bien à sa personne que vont les titres et les honneurs. Le pape Urbain VIII, le premier, lui décerne le titre de chevalier de la Milice dorée / de l'Éperon d'or en 1642¹⁷. Onze ans plus tard l'empereur Ferdinand II l'élève à son tour au rang de chevalier de l'Empire ; et Stockalper d'ajouter « de La Tour » (*von Turm*) à son patronyme. Pour ne pas être en reste, Louis XIV le nomme successivement chevalier de l'ordre du Saint-Esprit (1669) puis de l'ordre de Saint-Michel. Enfin, en 1672, le duc Charles-Emmanuel de Savoie lui décerne le titre de baron de Duingt.

La baronnie de Duingt

Voilà qui renvoie au problème du sel. Stockalper, on le sait, s'approvisionnait tant en sel italien, à Milan, qu'en sel français. La plus grande partie de ce dernier était fournie par les salines de Peccais, près d'Aigues-Mortes. Dans les deux cas, il s'agissait de sel marin que les Valaisans préféraient au sel gemme. Toutefois le sel du Midi n'arrivait pas régulièrement du fait des hostilités entre la France et l'Espagne, en sorte que Stockalper fut amené à faire venir du sel de Salins en Franche-Comté et même à s'intéresser au sel de la roche d'Arbonne, en Savoie. L'exploitation de cette dernière n'était pas très profitable et probablement même déficitaire. Stockalper engagea des travaux tant et si bien que le duc, en 1659, lui était redevable de 1 500 pistoles,

¹⁶ Ce bâtiment faisait écho, en quelque sorte, à la tour de Gondo, également construite quelques années plus tôt par Stockalper, à l'usage de souste, au pied sud du chemin du col du Simplon.

¹⁷ C'est le nonce apostolique Jérôme Farnese qui remit cette distinction à Stockalper, à Sion, le 14 juillet, jour de son anniversaire.

car la production s'élevait désormais à 5 000 minots de sel par an¹⁸. En avril 1672, « l'auditeur et chevalier Rougier » transmet la proposition du duc Charles-Emmanuel d'offrir à Gaspard Stockalper une baronnie à choisir parmi sept terres, pour la valeur de 1000 pistoles :

1. La terre de Chateau Vieux proche d'Anissy, situe sur le lac, ou il y a un petit château logeable ;
2. La terre [de] Doing sur le bord du mesme lac, ou il y a encore une mazure d'un chateau ancien ;
3. La terre et mandement de La Balme, a deux lieues d'Annissy, sur le chemin de Seissel ;
4. La terre et mandement d'Arlod, sur le Rosne ;
5. La terre et mandement d'Alby, qui est un petit bourg, a deux lieues d'Annissy sur le chemin de Chambery ;
6. La terre et mandement de Clermont, 3 lieus d'Annissy ;
7. Terre et mandement de Crusilles, a 3 lieues d'Annissy, sur le chemin de Genève.

On précise que si le bailli désire un revenu plus important – à concurrence de 1 000 doublons ou même plus – le duc est prêt à y consentir moyennant finance ; étant entendu que Stockalper abandonne tous droits et prétentions sur la saline d'Arbonne.¹⁹

Stockalper demande un délai de six semaines, le temps d'obtenir quelques rapports sur l'état des lieux²⁰. Gaspard Stockalper, est dûment informé que « Chasteau-Vieux est considérable pour avoir un chasteau habitable et au millieu du lac ; il vaut de revenus annuels mil huit cent cinquante florins. Lieu fort agréable, de bon rapport ; mais le malheur que le seigneur baron de Montouz en est possesseur dès longtemps, ayant de grandes sommes sur le dit chasteau et mandement, et par conséquent beaucoup de peine de l'en débusquer, la Chambre ayant déjà fait tout ce qu'elle a peu pour cet effet ». Le choix va donc se porter sur Duingt qui devrait rapporter annuellement 1 500 florins de Savoie.

L'affaire suscita quelques « remarques » à la cour de Savoie, d'aucuns s'étonnant que le duc se défasse d'une possession qu'ils croyaient appartenir à la couronne. En réalité il s'agissait d'une seigneurie personnelle. Le château de Duingt vendu en 1296 au comte de Genevois fut revendu en 1400 à

¹⁸ Livre de comptes VI, colonne 205.

¹⁹ Livre de comptes V, colonnes 321-322.

²⁰ Un document non daté, non signé, énumère les sept paroisses concernées et cite « la terre de Doing sur le bord du mesme lac d'Annessy ou il y a encore une massure d'un château ancien ». Un autre « rapport » informe Stockalper que Duingt est un lieu « encore habitable puisque le chastelain ou fermier y fait sa demeure bon air et où l'on pourroit bastir puisque hors des couverts le chasteau subsiste toujours ». Un troisième « Mémoire du revenu des terres et mandement... » indique « Dhuyn *proche le lac de Annissy* qui est un beau lieu proche le lac et considérable ff 1 500 » avec pour commentaire « *aquatique et malsein* » (archives Stockalper, Brigue, n^{os} 6194 et 6196-6197).

Amédée VIII de Savoie. Cinquante-cinq ans plus tard, le second fils de ce dernier, Louis, vendit le château à son écuyer, Perrin d'Antioche. Ventes, reventes, succession, toujours est-il qu'au début du XVII^e siècle, le château de Duingt passe aux Genevois-Nemours, déjà propriétaires de Châteauevieux. Le dernier de cette lignée, Henri II, meurt en 1659 avec, pour unique héritière sa nièce, Jeanne-Marie-Baptiste qui a épousé quatre ans plus tôt Charles-Emmanuel II de Savoie.

Finalement, par lettres patentes du 18 novembre 1673 à Moncalieri, ce dernier accorde à Gaspard Stockalper « une terre ou du moins la portion de quelqu'une qui lui tiennent lieu de récompense (...) et comme entre celles de notre domaine il n'y en a point qui puisse être démembrée plus facilement que celle de Duingt en notre duché de Genevois, nous nous sommes déterminés à lui en accorder une portion et de l'ériger en titre et dignité de Baronnie »²¹. Cette portion c'est « le chasteau, terre et seigneurie de Duingt, avec la juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte impère en et sur tous les habitants et territoire de la paroisse de Doussard (...) avec pouvoir d'établir juges, greffiers, chastellains et autres officiers pour l'exercice de la justice (...) à la réserve de la souveraineté et des dernières appellations à nos magistrats établis de là les monts pour juger en dernier ressort », tout cela avec les revenus qui en découlent. On comprend mieux la réalité des choses un peu plus loin lorsque le duc, relevant « qu'il s'agit de l'aliénation d'une terre de notre domaine et d'une portion d'iceluy » ajoute que « la dicte terre et autres choses à lui infeudés ne puissent estre reapchetés par nous et nos successeurs qu'en rendant la somme de 3 000 ducats effectifs » et que Stockalper ni les siens ne sauraient aliéner la seigneurie en question sans le consentement de la Maison de Savoie. Autrement dit, il s'agit bien d'une récompense au sens de compensation financière accordée par le duc Charles-Emmanuel au grand bailli Stockalper.

Sans tarder, l'envoyé du nouveau baron a « arreste pris avec un serpentier d'Annessi pour le patibulaire (...) ; le pintre fourni le fer blanc et pinterast les armes et de Son Excellence et de la baroni... »²². Pour ce qui est des travaux effectués au château par le nouveau seigneur, ils n'ont pas dû être considérables car on n'en trouve guère de traces²³. En tout cas Stockalper semble avoir gardé ses droits à Duingt jusqu'à sa mort car lorsqu'en 1681 Victor-Amédée II céda les mandements de Duingt et Châteauevieux aux Monthoux, il fut bien spécifié à l'acquéreur que les droits du Valaisan devraient être récupérés auprès de ses héritiers, moyennant 21 000 florins²⁴.

²¹ J.-M. Lavanchy, *Les châteaux de Duin, MDAS*, 1884, t. VII, p. 188.

²² Archives Stockalper, n° 6516, lettre datée du 28 juillet 1674.

²³ *Ibid.*, n° 7949b, une expertise de 1682 pour des portes et portail dont le bois s'est desséché en sorte qu'elles présentent des « ouvertures »...

²⁴ *Ibid.*, n° 8263 (copie).

Une figure du XVII^e siècle

Politicien, diplomate, exploitant de monopoles, propriétaire de contingents militaires, entrepreneur, propriétaire foncier, bâtisseur, fondateur d'œuvres pies : la diversité des secteurs dans lesquels Gaspard Stockalper a déployé ses activités permet de le ranger au nombre des « multi entrepreneurs » caractéristiques du XVII^e siècle. Lorsque la rentabilité d'une exploitation se réduit, il peut la compenser en en développant une autre. C'est ainsi, par exemple, que lorsque le trafic de marchandises au Simplon, estimé à 30 tonnes en 1634-35, chute brusquement les années suivantes, en raison d'une épidémie de peste, Stockalper s'investit dans l'exploitation minière.

Stockalper a moins le caractère d'un innovateur que celui d'un analyste capable de mettre à profit, de faire fructifier une situation préexistante : la réalisation du chemin du Simplon en est un parfait exemple, qui consiste à aménager un itinéraire ancien et même antique. Stockalper n'a pas découvert de mines, il en a repris l'exploitation déficitaire d'une façon magistrale. De même, il n'est pas allé chercher du sel ailleurs que là où le Valais s'était toujours fourni, en France et en Italie ; il n'a pas créé d'« industrie » nouvelle (son grand projet de fonderies à Glis n'a pas été suivi de réalisation). La seule innovation – sans lendemain – aura probablement été le percement d'un canal, dans le Chablais valaisan, de façon à réduire le coût du transport du sel ; commencés en 1651, les travaux furent abandonnés huit ans plus tard à hauteur de Vouvry par suite des inondations du Rhône ; et il fallut attendre 1879 pour que les 15 km séparant Vionnaz du lac Léman soient achevés.

Gaspard Stockalper développe donc des structures déjà en place, souvent il les reprend parce qu'elles se trouvent dans une mauvaise situation économique. S'il emploie nécessairement une nombreuse domesticité, il n'a guère de collaborateurs administratifs ; les fameux livres de comptes en donnent la meilleure preuve.

La destitution

Arrive un moment où une telle puissance devient insupportable : trop de pouvoirs dans tous les domaines (économique, politique, social, même religieux), trop de propriétés foncières, trop de richesse tout court. Le vent tourne ; un mécontentement s'ajoute à l'autre, les rancœurs personnelles l'emportent sur l'intérêt général et les instances mêmes qui ont assuré l'ascension de Gaspard Stockalper, les dizains, vont le destituer. La logique de son éviction correspond à celle de son ascension politique. La concentration des pouvoirs était devenue telle que les institutions fondant le gouvernement du pays étaient en passe de ne plus fonctionner normalement. Elles se sont senties tout à coup supplantées voire menacées dans leurs prérogatives.

En décembre 1677, la Diète doit renouveler l'affermage du sel qui arrive à échéance l'année suivante. Elle le refuse à Stockalper. Il faut dire que depuis quelque temps les commis du sel ont commencé à se regimber. Dès lors, les choses vont très vite :

- 3 mars 1678 : alliance secrète des quatre dizains de Sion, Sierre, Loèche et Viège contre Gaspard Stockalper et son monopole du sel.
- 12-13 mai : les quatre dizains mettent au point une liste de seize griefs à l'encontre de Stockalper²⁵.
- 14 mai : la Diète est convoquée pour prendre connaissance des chefs d'accusation contre Stockalper.
- 24 mai : le soutien des trois dizains du Haut-Valais n'a pas suffi : Stockalper signe sa propre destitution ; il doit verser aux sept dizains une forte somme d'argent, remettre tous les documents officiels en sa possession, ses stocks de sels, ses armes, ses munitions...
- Été 1678 : procès contre Stockalper à Viège et à Loèche.
- En juin 1679, la Diète renonce à affermer le commerce du sel ; désormais il ne sera plus remis à des particuliers et se fera sous le contrôle de l'administration.

En septembre 1679, Gaspard Stockalper est condamné à mort et, grâce aux sympathies locales conservées dans la région du Simplon, il a tout juste le temps de s'enfuir à Domodossola.

Au bout de cinq années d'exil, Gaspard Stockalper revient à Brigue où il est accueilli avec enthousiasme. La Diète juge prudent de ne pas le poursuivre pour autant qu'il se tienne tranquille dans ses foyers. Il y meurt le 29 avril 1691.

Un commentaire

Cette fin de l'ère Stockalper invite à une réflexion plus générale sur les régions-tampons, les « marches », lesquelles, du fait même de leur configuration géographique, excluent à plus ou moins long terme, l'établissement d'un pouvoir fort, concentré en un lieu ou en une personne.

Le partage de Verdun en 843, qui démembré l'empire carolingien en trois royaumes, savoir ceux de Louis le Germanique, de Charles le Chauve et de Lothaire, l'aîné, dessine au centre de l'Europe occidentale la Lotharingie, une grande zone nord-sud séparant les pays de langue romane et ceux de langue germanique qu'on voit documentées l'année précédente lors du serment de Strasbourg entre Louis et Charles. C'est de cette Lotharingie que sortira le « second royaume de Bourgogne » (888-1032), royaume qui s'étend de part et d'autre du Jura. On peut donc considérer que la crête de montagnes ne

²⁵ Le bruit courait, entre autres, que Stockalper aurait été prêt à vendre le Valais au duc Charles-Emmanuel de Savoie...

constituait pas une barrière. Mais cela ne dura pas bien longtemps. La partie occidentale devint la « Franche-Comté » et la Maison de Savoie récupéra en quelque sorte la partie transjurane du royaume de Bourgogne, établissant à son tour un grand État médiéval, dont l'organisation administrative est « moderne », en avance sur son temps : c'est un état « en deçà » et « au-delà des Monts » selon les intitulés des Archives de Turin, c'est-à-dire de part et d'autre des Alpes, lesquelles constituent le trait d'union, une fois encore. Mais au début du XVII^e siècle, les choses changent. L'Escalade de décembre 1602 n'est pas une date importante pour Genève seulement : la Savoie, lentement se retire à l'est des Alpes.

Dans cette zone centrale de la Lotharingie, au relief accidenté, aux communications si difficiles qu'elles s'effectuent longtemps par les hauts, par les montagnes et leur réseau de passages, nul ne peut prétendre régner longtemps en maître plus ou moins absolu. Et l'on ne s'étonne pas de voir tant de zones dites « franches » de la Franche-Comté aux petites juridictions du Haut-Valais (Eggen am Simplon, Gerental, Finnen in Eggerberg, Holz in Bürchen, Benken-Steg) : elles sont la marque de cet émiettement des pouvoirs, reflet de la configuration géographique, dans des zones frontières où l'organisation administrative locale prime toutes les autres. Le Tessin et les Grisons constituent d'autres exemples de cette « allergie » à la concentration des pouvoirs. Le grand, très grand talent de Gaspard Stockalper est d'avoir participé aux instances détenant les pouvoirs locaux, les dizains, qui entretiennent la route dite « royale », comme de s'être assuré la collaboration des transporteurs du Simplon qui entretiennent le chemin du col, pour bénéficier de leur appui dans le commerce de transit à longue distance ; d'avoir trouvé une entente avec la Bourgeoisie de Brigue pour reprendre l'administration de la mine de Ganter.

En guise de conclusion

Les murs et les voûtes du château Stockalper comportent de très nombreuses inscriptions. Devises, maximes, chronogrammes étaient à la mode. Retenons les lignes gravées au linteau de la porte de la salle du château dite des Trois-Rois. Elle ne manque pas d'intriguer car elle ne se résume pas seulement en une anagramme de Gaspard Stockalper : *Cernis ut ex trunco tandem fit surculus arbor et renovat stirpis fulgorem fructibus aureis. Sospes lucra carpat. Nomen et omen* : « Tu vois comme d'un tronc sec un rameau produit enfin un arbre qui ravive l'éclat de la branche par des fruits d'or. Que l'élu de Dieu accumule les richesses. Le nom et le signe de Dieu » : il se dégage de ces mots comme un effluve de l'idée de prédestination, laquelle est au cœur de la théorie du prêt à intérêt selon Calvin. C'est le choix de Dieu. La notion du prêt à intérêt, confondu jusqu'alors avec l'usure, devient positive. L'idée moderne est que le capital est productif dans le temps, et que le risque encouru mérite

rémunération. Gaspard Stockalper fut, on s'en rappelle, étudiant à Fribourg-en-Brisgau. Élève des jésuites, il n'aimait pas Calvin²⁶, mais il semble en avoir retenu la leçon. Laissons-lui le mot de la fin, si souvent répété dans ses comptes : *Ita est*.

Bibliographie sommaire

Arnold, Peter. *Gaspard Jodoc Stockalper de La Tour (1609-1691)*. Genève : Slatkine, 1987-1988, 2 vol., trad. des vol. publiés en allemand en 1953, 1972.

Bertrand, J.-B. Gaspard Stockalper de La Tour, un grand seigneur valaisan au XVII^e siècle. *Annales valaisannes*, 1930, vol. 1, n° 3, p. 1-48.

Carlen, L., Imboden, G., éd. *Gaspard Jodok von Stockalper und das Wallis*. Brigue : Rotten Verlag, 1991.

Lavanchy, J.-M. Les châteaux de Duin, *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 1884, t. VII, p. 89-205.

Roten, H. A. von. *Les grands baillis du Valais (1388-1798)*. Sion : Archives de l'État du Valais, 2008 (Cahiers de Vallesia ; 17), trad. de l'ouvrage original en allemand paru en 1991.

²⁶ L'inventaire de la bibliothèque de Gaspard Stockalper mentionne : *L'Abomination du calvinisme, par Jean-Louis de Rouvrai, professeur en théologie, ci-devant premier ministre françois du Canton de Berne en Suisse*, ouvrage imprimé à Paris en 1650 (livre de comptes X, p. 155).

Achévé d'imprimé
au second trimestre 2012 sur
les presses de l'imprimerie Photoplan

Éditeur : Académie salésienne (association)
Conservatoire d'art et d'histoire
18 avenue de Trésun 74000 ANNECY
Directeur de la publication : Laurent Perrillat
Imprimerie : Photoplan, 9bis, rue de Malaz, 74600 Seynod
Parution : mai 2012
Dépôt légal : à parution
Prix : 2 €
N° ISSN : en cours